

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX  
27510

EURE

Séance du 24 FEVRIER 22

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
18/02/2022

Date d'affichage
18/02/2022

Objet de la Délibération
--------------------------

L'an deux mille vingt deux

et le 24 février

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN


Absents : M. INIGO (pouvoir C.GLEIZES), LOCHON (pouvoir P.MAINGUY),

A été nommé secrétaire : M. GUION

**TRANSFERT DES DROITS D'OCCUPATION DU SITE FREE A LA SOCIÉTÉ ON TOWER FRANCE – DL 3/2022**

M. le Maire explique que FREE Mobile réorganise son parc de stations radioélectriques et a transféré l'activité de gestion et d'exploitation de ses sites à la société On Tower France et demande à la commune d'accepter le transfert de la convention du 15/10/2020.

Le conseil municipal à l'unanimité refuse ce transfert.

Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
Affiché le 
ID : 027-212704779-20220224-DL3_2022-DE

Le Maire, Pascal MAINGUY

